



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

17 octobre 2016 à 20 heures 30.

Etaient présents: Mesdames Olga LERICHE et Marie-Cécile MACHON, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Florian LEGRAND, Eddy BOUBET, Pascal DHOUILLY, Philippe HERBET et Patrice GUINET.

Absents excusés 3 : Mme Annick LECHOWICZ ayant donné procuration à Mme Marie-Cécile MACHON, Mme Sylviane GONTHIER ayant donné procuration à Mme Olga LERICHE et Mme Ingrid GAMEZ.

• Commission Fêtes et Cérémonies - Fonctionnement général : Monsieur DHERBECOURT Eddy

- Désignation d'un(e) assistant(e) et conseiller(ère) de prévention

A l'unanimité le Conseil municipal nomme M. Thierry Galet comme conseiller de prévention et Mme Ghislaine Hurez comme assistante de prévention.

- Bilan d'étape concernant l'embellissement des entrées du village.

M. Eddy Dherbecourt, animateur et rapporteur du groupe de travail « aménagement et embellissement des entrées du village » expose les propositions d'aménagements et d'embellissement des deux entrées du village. Les axes de travail ont été menés à partir de l'existant et suivant les contraintes budgétaires et environnementales.

Chaque entrée disposera de zones piétons, de zones de stationnement, de plantations et de végétalisations. Le long de la RD 157 une haie arbustive sera implantée.

Des illustrations des projets seront disponibles prochainement sur le site internet. Les personnes ne pouvant pas consulter le site internet sont invitées à prendre contact avec la mairie.

Les travaux seront réalisés, dès que possible, en collaboration avec M. Bussy.

Des remerciements sont adressés à l'ensemble des membres du groupe de travail et plus particulièrement à M. Julien Derieux pour avoir mis à disposition ses compétences, à titre bénévole, dans la concrétisation de ces projets.

- Etablissement du calendrier des évènements communaux pour la période de septembre 2016 à juin 2017 :

26 novembre 2016	: repas dit de St Eloi
11 décembre 2016	: fête de Noël pour les enfants de l'école de la Source
15 janvier 2017	: les vœux du Maire
19 mars 2017	: repas de Printemps
25 juin 2017	: la fête communale

• Affaires financières et comptables : Monsieur GOFFART Olivier

- Autorisation pour M. le Maire de procéder à l'encaissement de différents chèques.

Le Conseil municipal délibère pour autoriser M. le Maire à mandater, au nom de la commune, divers chèques notamment le chèque de remboursement des dégâts engendrés aux marches de la salle des fêtes par le livreur des repas du restaurant scolaire et un remboursement de sinistre suite à une chute d'un ordinateur de l'école.

- Procédure adaptée pour désigner un prestataire dans le cadre des activités périscolaires et des centres d'accueil et de loisirs (gestion et animation).

M. le Maire signale à l'assemblée que la convention avec l'UFCV concernant les activités périscolaires et des centres d'accueil et de loisirs se termine le 3 janvier 2017 et qu'il est nécessaire de lancer un marché à procédure adaptée pour désigner un nouveau prestataire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour désigner un prestataire dans le cadre des activités périscolaires et des centres d'accueil et de loisirs pour la gestion et l'animation.

D'autre part, le dossier contrat enfance et jeunesse a été renouvelé auprès de la Caf.

- **Procédure adaptée pour désigner un prestataire de service pour la restauration scolaire, la précédente convention étant caduque.**

M. le Maire signale à l'assemblée que la convention avec la société «Dupont Restauration » concernant la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire va arriver à échéance et qu'il est nécessaire de lancer un marché à procédure adaptée pour désigner à nouveau un prestataire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour désigner un prestataire dans le cadre de la fourniture et livraison des repas pour la cantine scolaire

- **Autorisation pour M. le Maire de négocier avec la société Pierres et Territoires, propriétaire, l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée 179 (n°53 pour les parcelles du lotissement) dans le cadre du projet de chemin piétonnier.**

M. le Maire signale à l'assemblée que pour mener à bien le projet de chemin piétonnier entre le lotissement du Parc et le village il convient d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée A179 mise en réserve foncière au P.O.S, soit une bande de 3 mètres appartenant à la société Pierres et Territoires. La valeur sera estimée par les Domaines.

M. le Maire précise que le projet de cette acquisition devra être entériné par le Conseil municipal.

- **Travaux concernant la halle couverte.**

Chaque semaine s'effectue une réunion de chantier avec les entreprises.

La dérogation est obtenue pour le commencement des travaux. Un délai d'un mois est obligatoire entre l'accord et l'enlèvement des déchets, ce qui met en attente l'avancement du chantier.

Un constat d'huissier a été établi avec les riverains mitoyens au chantier pour établir un état des lieux.

M. Bussy précise qu'il a été surpris d'apprendre que l'association « le Javelot club d'Awoingt » a choisi d'implanter son siège social et son activité dans la commune de Cauroir. Cette démarche est personnelle à l'association et non contrainte. Toutes les dispositions ont été prises lors de l'étude pour accueillir cette association dans les nouveaux locaux. Il avait été notifié que suite à la démolition du local dit « Solicler », dans l'attente de la construction de la halle couverte, la commune ne disposait pas d'autres locaux à mettre à disposition.

- **Travaux effectué par l'agent communal. Mise au point par M. le Maire.**

M. Thierry Galet, notre agent communal polyvalent, donne entière satisfaction dans tous les domaines. De nombreux témoignages transmis aux élus et en mairie permettent de dire qu' Awoingt est un village agréable et très bien entretenu. Depuis son arrivée, en décembre 2015, les dépenses de travaux et d'entretien ont été réduits de 25 000 euros sans investissement majeur en matériel. Cette économie est due à la non reconduction des contrats avec les sociétés qui intervenaient dans le cadre de l'entretien des espaces verts et des travaux intérieurs des bâtiments communaux maintenant effectués par notre agent.

- **Sécurité des seniors.**

En partenariat avec le Clic Entour 'AGE et le Lions club, un projet d'informations médicales est mis en place au domicile du Senior qui le souhaite. Ce projet permet de faciliter la prise en charge par les services de secours. Onze personnes ont répondu favorablement.

- **Bilan des centres du mois de Juillet 2016.**

Le centre de loisirs et le pôle ado se sont bien déroulés, les retours sont positifs. En revanche, une baisse des effectifs a été constatée dû au calendrier scolaire qui impose une période bloquée de 3 semaines, au lieu d'une inscription à la quinzaine les années précédentes. La commission « école » est chargée de réfléchir à cette problématique pour l'année 2017.

- **Bilan de la rentrée scolaire.**

Pour la rentrée 2016, l'effectif est de 111 élèves. Une réorganisation des niveaux a été effectuée par les enseignantes.

Sans coût supplémentaire pour la commune, les fournitures d'école ont été remises à chaque élève. Le budget scolaire est maîtrisé. Suite aux travaux en centre village et l'application des consignes du plan vigipirate, imposés par M. le Préfet, l'accès à une partie du parking est autorisé avec une utilisation stricte de « dépose minute ».

La fréquentation au restaurant scolaire est importante. Un nouvel outil informatique a été mis à la disposition des familles. Ce « portail famille » permet d'apporter plus de services avec notamment l'inscription, l'annulation de repas et le paiement des factures en ligne ou par prélèvement automatique.
Le Projet Educatif Territorial sera présenté au prochain Conseil d'école.

• Questions diverses

- Adhésion du syndicat Sage de l'Escaut au Centre de gestion de la Fonction, retrait d'un membre (SDIS) au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, Adhésion de nouvelles communes au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » et adhésion de nouvelles communes au Siden Sian.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à ces demandes.

- **Accord d'inscription d'un enfant du personnel de l'accueil de loisirs.**

M. le Maire signale à l'assemblée que par délibération en date du 29 septembre 2015, le Conseil municipal avait décidé de n'inscrire à l'accueil de loisirs que les enfants âgés de 3 ans révolus et dont les responsables légaux paient les taxes de la commune et y résident effectivement au moment de l'inscription, ainsi que les enfants dont les parents résidents dans une commune liée par convention au prestataire d'animation.

Or, un enfant d'une animatrice a été inscrit lors de l'accueil de loisirs du mois de juillet. Cette situation n'est pas conforme à la délibération du conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte qu'un enfant du personnel, qui ne remplit pas les conditions fixés par la délibération en date du 29 septembre 2015, soit inscrit à l'accueil de loisirs à condition que les frais occasionnés par cette inscription ne soient en aucun cas portés sur le budget communal. Le prestataire devra fournir une justification comptable écrite.

- **Modification des cautions de location de la salle des fêtes.**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter le montant de la caution qui est demandée aux utilisateurs de la salle des fêtes afin de couvrir les frais d'entretien des locaux et abords.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant de la caution de 150€ sera fixé à 250€. Les tarifs de location restent inchangés.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est signalé aux utilisateurs, lors de la location, que la salle des fêtes est dotée d'un limiteur de son, le volume sonore musical est limité à 90 décibels en moyenne. En cas de dépassement, l'appareil provoque une coupure électrique et il doit être fait appel à un technicien compétent, des frais occasionnés par la remise en état sont à prévoir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que lors d'une réservation de la salle des fêtes une caution d'un montant de 150€ sera demandée pour une éventuelle intervention dans le domaine du limiteur de son.

La séance est levée à 00 heures 15

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eddy Dherbecourt", is written over a light blue rectangular background.